AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

N° 25
Octobre 1962

PROTECTION DES SEMENCES DE CEREALES

Les céréales sont attaquées par un certain nombre de ravageurs dès la germination de leur graine et même dès la mise en terre : des maladies, des insectes et des oiseaux peuvent les détruire. Des traitements chimiques permettent de prévenir ces dégâts. La désinfection chimique associée à l'enrobage de produits répulsifs est la pratique la plus utile et la moins onéreuse. Mais suivant que la maladie est externe (spores existant sur les graines ou se trouvant dans le sol) ou que la maladie est interne (spores installés à l'intérieur du grain), le mode de désinfection diffère.

A - MALADIES SUPERFICIELLES OU SE TROUVANT DANS LE SOL (Carie du blé - Charbon couvert de l'orge - Charbon de l'avoine - Helminthosporiose de l'orge - Moisissures communes Fusariose - Septoriose)

Le traitement peut s'effectuer par poudrage ou par trempage.

POUDRAGE -
Sels de cuivre contre :	Carie du blé,	Fusarioses ,	Septorioses
Oxyquinoléate de cuivre contre :	"	"	"
Composés organo-mercuriques contre :	toutes les maladies.		

Utiliser, pour 100 kilos, la quantité de poudre indiquée par le fabricant. Procéder par pelletage ou mieux en utilisant une poudreuse enrobeuse.

TREMPAGE - Bouillie bordelaise à 2 %
Formol : I/4 de litre pour 100 litres d'eau
Produits organo-mercuriques : selon les indications du fabricant.

B - MALADIES INTERNES DONT LES SPORES SONT A L'INTERIEUR DES GRAINS (Charbon du blé - Charbon nu de l'Orge)

Dans ce cas la désinfection chimique est absolument inefficace. Il faut recourir à un procédé physique : le trempage. Immerger les grains pendant 30 minutes dans de l'eau à 45°, puis pendant 10 minutes dans de l'eau à 50-52°. NE jamais dépasser 53° car la faculté germinative des grains pourrait être diminuée. Tremper ensuite les grains dans de l'eau froide et procéder à un séchage rapide.
Les difficultés de réalisation de ce procédé le rendent à peu près impraticable à la ferme ; par contre des Coopératives ou des commerçants peuvent le réaliser pour l'ensemble de leurs clients.

C - PROTECTION CONTRE LES CORBEAUX, TAUPINS et VERS BLANCS -

Lors du trempage ou du poudrage des grains, ajouter un produit tel que le Lindane,l'Aldrine, l'Heptachlore contre les taupins et vers blancs, tel que l'Anthraquinone pour éloigner les corbeaux.

-:-:-:-:-:-

Tous les produits employés pour le traitement des semences sont des toxiques pour l'homme et les animaux; les organo-mercuriques sont les poisons les plus violents.
Pendant le traitement, utiliser des gants et un masque. Ne fumez pas. Si vous travaillez dans un courant d'air, ne travaillez pas contre le vent.
Après le traitement se laver soigneusement les mains. Brûler tous les emballages. Les sacs ayant contenu des grains traités seront soigneusement lavés et par précaution ne devront jamais être utilisés pour contenir des grains ou des farines destinés à l'alimentation humaine ou animale.
Ne faites jamais consommer aux animaux les semences traitées que vous n'auriez pas utiliser ; ne les livrez jamais non plus à la meunerie.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON